

A savoir absolument

A l'issue des épreuves d'admissibilité (en 2013), vos affectations dans les différents départements de l'Académie ont été déterminées sur des critères sociaux, familiaux et de cohérence universitaire.



Attention : à l'issue des épreuves d'admission, c'est le rang de concours et uniquement lui qui va déterminer votre département de recrutement.

Cette règle est celle qui s'applique à tous les concours.

A noter aussi : reçu en audience au Rectorat, le SNUipp-FSU Orléans-Tours a obtenu l'engagement suivant du Rectorat. **A l'issue des résultats (voir calendrier), tous les lauréats auront la possibilité d'exprimer à nouveau des vœux.**

A utrement dit, il vous sera demandé de ranger les 6 départements de l'Académie par ordre préférentiel.

Le calendrier des épreuves d'admission

- Prestations physiques :
2 et 3 avril 2014.
 - Épreuves orales d'admission :
du 7 au 16 avril 2014.
- Date prévisionnelle d'affichage des résultats d'admission**
→ Au plus tard le 22 avril 2014 au soir.

Des autorisations d'absence

Sur sollicitation du SNUipp-FSU, dans les 6 départements de l'Académie, les Inspecteurs d'Académie se sont engagés à vous accorder (cela relève du droit) des autorisations d'absence pour préparer au mieux les épreuves d'admission. Personne ne peut donc se voir opposer un refus.

Les places concours répartition par départements

310 places au total (300 à l'externe et 10 au concours 3ème voie) répartis comme suit

Départements	Places
Cher	28
Eure-et-Loir	61
Indre	17
Indre-et-Loire	81
Loir-et-Cher	25
Loire	98
	310

A ce jour, selon une information officielle du rectorat, il y a 326 candidats inscrits aux épreuves d'admission.

Ce nombre d'inscrits est à comparer aux éléments du tableau ci-contre. Dans ce tableau, toujours de source rectorale et daté du mois de novembre, apparaissent les effectifs de contractuels admissibles. Autrement dit tous ceux d'entre-vous qui depuis le début de l'année scolaire travaillent à 1/4 temps (quelques fois à 1/2 temps) au sein d'une école.

Chacun aura immédiatement remarqué que l'effectif global recensé est nettement inférieur au nombre de places mises au concours. Nous n'irons pas plus loin dans les commentaires !

Départements	Places
Cher	29
Eure-et-Loir	49
Indre	17
Indre-et-Loire	86
Loir-et-Cher	27
Loire	87
	295

Votre année 2014 - 2015 ?

Si ce titre comporte un point d'interrogation, cela n'a rien à voir avec le côté toujours un peu aléatoire d'un concours..

Il s'agit plutôt de souligner un certain nombre d'incertitudes et de flous qui sont à peine levés ou demeurent.

→ **Votre statut** : après beaucoup de tergiversations, vous serez en 2014-2015, des Professeurs des Ecoles Stagiaires (PES dans le jargon).

→ **Votre emploi du temps** : une certitude ici ; vous serez nommés à plein temps, en pleine responsabilité de votre classe, au sein d'une école.

→ **Votre rémunération** : au 3ème échelon du corps des Professeurs des Ecoles pour une rémunération nette de 1 558,46 €.

→ **Vos postes** : ce seront des postes réservés dans chaque département. Réserver des postes est toujours un exercice difficile. Plus encore dans les départements qui vont accueillir un grand nombre d'entre-vous.

Dans chaque département, le SNUipp-FSU et les représentants du personnel vous informeront à la fois sur le détail de ces postes et sur les procédures de nomination qui peuvent différer d'un département à un autre.

C'est pourquoi, entre autres, nous vous invitons à remplir la fiche-contrôle qui est encartée dans ce 4 pages.

Elle nous permettra de vous informer au plus vite et de vous expliquer toutes les procédures.

SNUipp-FSU

C'est quoi, c'est qui ?

Syndicat **N**ational **U**nitaire des **I**nstituteurs,
Professeurs des Ecoles et **P**EGC

Premier syndicat représentant les enseignants du primaire, il appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Il représente et défend, de façon individuelle et collective, les enseignants au plan local ou national. Attaché à la réussite de tous les élèves, il mène le débat avec les enseignants et chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'École. Cela passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. Il prend aussi part aux débats de société.

Le SNUipp-FSU est favorable à une reconnaissance des années de formation par un master avec une véritable formation professionnalisante au métier d'enseignant adossée à la recherche.

La FSU créée en 1993, regroupe des syndicats de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion, dont le SNES principal syndicat des enseignants du 2nd degré et le SNEP, des professeurs d'EPS.

La FSU reste, par le vote des personnels, la 1ère fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.

Représentativité élections Professionnelles 2011

La SNUipp-FSU conforte sa première place aux plans national, académique et départemental !

Avec plus de 48 % des suffrages exprimés (exactement 48,11%) le SNUipp-FSU progresse encore au plan national (CAPN). Il conserve les 6 sièges qu'il possédait déjà et devance le second syndicat (le Se-UNSA) de plus de 23 %. Au plan académique, le SNUipp-FSU est majoritaire dans 4 des 6 départements de l'Académie (Eure-et-Loir, Cher, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher). Sur les 46 sièges de représentants du personnel en CAPD (Commissions Administratives Paritaires Départementales), le SNUipp-FSU en obtient 28 ; le Se-UNSA en obtient 15, FO : 2 et le SGEN-CFDT : 1.

Les résultats pour l'Académie Orléans-Tours

Addition des votes pour les 6 CAPD

	VOIX	SIEGES
SNUipp-FSU	3 314	28
Se-Unsa	1 746	15
Sgen-CFDT	163	1
FO	430	2
Sud	289	0



Où nous contacter...



Sections départementales et responsables secteurs ESPE

SNUipp-FSU LOIR-ET-CHER	JULIEN ROUSSELOT - ALINE CHEVALIER Maison des syndicats - 35/37 avenue de l'Europe BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX snu41@snuipp.fr	 02.54.42.28.30
SNUipp-FSU CHER	ESTELLE LAUVERJAT-CREPIN - Sylvie PERRET Maison des Syndicats - 5 Bd Clémenceau 18000 BOURGES snu18@snuipp.fr	02 48 70 80 72
SNUipp-FSU EURE-ET-LOIR	JEAN-CHRISTOPHE RETHO - PASCALE DUNOYER 3 rue Louis Blériot 28300 CHAMPHOL snu28@snuipp.fr	02 37 21 15 32
SNUipp-FSU INDRE	MARION CUIZAT - MAYALEN LEMAIRE 34, Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX snu36@snuipp.fr	02 54 07 61 39
SNUipp-FSU INDRE-&-LOIRE	ELISE VEYRET - SIMON DELAS 18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN snu37@snuipp.fr	02 47 61 82 91
SNUipp-FSU LOIRET	LAURIANNE DELAPORTE - FREDERIC SERGENT 10, rue Molière - 45000 ORLEANS snu45@snuipp.fr	02 38 78 00 63

ESPE Orléans-Tours

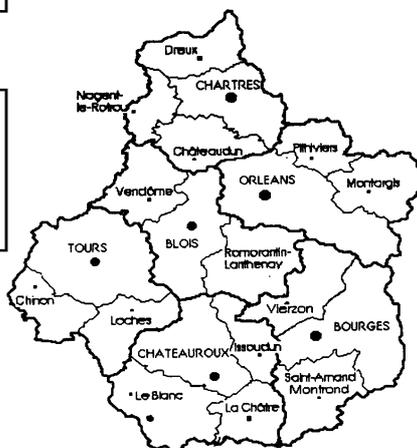
UN SIEGE ACADEMIQUE - 6 CENTRES DEPARTEMENTAUX

LE CENTRE DE CHARTRES
Tél. 02 37 91 60 10
1 rue Maréchal Leclerc
28000 CHARTRES

ESPE

**LE CENTRE D'ORLEANS
ST-JEAN**
Tél. 02 38 65 37 00
110 faubourg St-Jean
45017 ORLEANS CEDEX

LE CENTRE DE BLOIS
Tél. 02 54 56 78 78
9 av. Paul Reneaulme
41000 BLOIS



**LE CENTRE DE CHATEAU-
ROUX**
Tél. 02 54 08 21 21
102 avenue de Tours

LE CENTRE DE TOURS
Tél. 02 47 42 71 00
Bel Air - La Guignière
37230 FONDETTES

LE CENTRE DE BOURGES
Tél. 02 48 20 40 45
Rue Emile Hilaire Amagat
18000 BOURGES

SIEGE DE L'ESPE
TEL. 02 38 79 84 00

72, rue du Faubourg de Bourgogne - 45044 ORLEANS CEDEX